

lité à l'intérieur de l'institution. Les négociations menées en vue de la libération des otages ont abouti et l'incident s'est terminé au bout de 14 heures.

153. Le 16 août, quelques prisonniers du bloc cellulaire 1 (secteur de dissociation) ont démolé leurs cellules, jetant tout (vaisselle, plateaux de service, etc.) dans le couloir de l'unité. Le personnel a nettoyé les dégâts mais les détenus ont recommencé le lendemain. Pour empêcher cette fois les agents de nettoyer, les prisonniers ont jeté des débris, des excréments et de l'urine sur les débris. Comme les prisonniers refusaient de nettoyer leur cellule, sept des délinquants les plus belliqueux ont été transférés, le 18 août, dans l'aile B-14, réouverte pour l'occasion.

154. Or, à la suite de la grève des détenus en janvier, l'administration avait promis, verbalement, de ne pas la réouvrir. Les détenus ont lancé à l'administration l'ultimatum «de fermer l'aile B-14, conformément à la promesse faite, sinon il y aurait du grabuge». Le 19 août, un nouveau Comité de détenus a été élu. Il a rencontré le directeur et a négocié, avec succès, le retour des sept détenus de l'aile B-14 au bloc régulier de dissociation, sur promesse de bonne conduite.

155. A 23 heures, le 5 septembre, 226 détenus ont refusé de retourner dans leurs cellules avant d'avoir reçu l'assurance que leurs griefs seraient entendus deux jours plus tard. Le 11 septembre, ils ont à nouveau refusé de réintégrer leurs cellules.

156. Au cours des nuits du 21 et 22 septembre, les prisonniers sont retournés dans leurs cellules, mais ont refusé de fermer les portes. Les gardiens durent s'en charger. Le 24 septembre à 23 heures, certains détenus ont à nouveau refusé d'entrer dans leurs cellules. La porte de sécurité, à l'extrémité de chaque unité, était fermée à clé et les prisonniers pouvaient alors circuler à leur gré dans leur unité respective. Cette fois, le Comité de détenus a informé le directeur qu'en raison des griefs, les détenus ne retourneraient pas dans leurs cellules. La situation est demeurée relativement stable pendant la fin de semaine; les communications écrites sont demeurées excellentes entre le Comité de détenus et l'administration. Dix-huit documents ont été échangés le samedi, sept, le dimanche et dix, le lundi.

157. L'administration avait, à l'origine, décidé de ne pas prendre de mesures avant le lundi. Le lundi après-midi, il a été convenu, par le directeur et le Commissaire des pénitenciers, qu'au lieu de recourir immédiatement à la force, le Commissaire rencontrerait le Comité de détenus le jeudi. Cette décision a été transmise au Comité qui a décidé de faire voter les détenus à ce sujet et a déclaré que les résultats seraient communiqués à l'administration, au plus tard à 19 h. 30. A 19 h. 25, en raison de la présence de l'escouade anti-émeute autour de la rotonde, ce qui a paru aux détenus être une provocation, ceux-ci ont détruit leurs cellules, brûlé et brisé tout ce qui était à leur portée. Il semble bien toutefois que cette mesure ait été concertée.

158. L'incendie a obligé les détenus à évacuer les blocs cellulaires. A leur sortie, les prisonniers ont été fouillés, dépouillés des objets inutiles et dirigés vers la cour d'exercice où ils sont demeurés toute la nuit, brûlant tout ce qui pouvait l'être, lançant des pierres et causant d'autres dommages mineurs.

159. Cinq détenus ont subi des blessures pendant l'incident. Trois d'entre eux ont été blessés légèrement et les deux autres ont été poussés ou sont tombés des balcons pendant l'évacuation. Il a fallu les hospitaliser.

160. L'établissement a reçu l'aide de la GRC, de la Police provinciale du Québec, des forces armées, du service d'incendie et de la police municipale de Laval. Par la suite, le 30 septembre, tous les détenus ont été évacués: 110 ont été transférés